



Renonciation paternité pour un enfant majeur reconnu

Par **margange**, le **18/09/2008** à **11:10**

Bonjour,

J'ai été reconnu quelques jours après ma naissance par mon "géniteur". Au bout de quelques semaines mes parents, qui n'étaient pas mariés, se sont séparés.

Ma mère s'est mis en ménage lorsque j'avais 6 mois avec mon père "adoptif" qui m'a élevé comme ça propre fille jusqu'à.....aujourd'hui!! Alors voila ma question est simple: est-il possible de faire renoncer à mon géniteur sa paternité, de sorte que je puisse me débarrasser de son nom. Je porte le nom d'un homme que je ne connais pas et pour qui je n'ai pas d'importance.

J'ai à plusieurs reprises demandé des informations à ce sujet dans les diverses institutions et dernièrement on m'a répondu que ça ne servait à rien puisque j'étais majeure et donc qu'il n'avait plus aucun droit sur moi sauf celui de me réclamer une pension alimentaire s'il était dans le besoin!!!! Comment cela peut-être possible, il n'a jamais subvenu à mes besoins mais peut me contraindre à subvenir aux siens!! Cela me pousse en core plus à vouloir effectuer ces démarches.

J'ai juste besoin de s'avoir si je peux lui faire abandonner sa paternite et de fait reprendre le nom de jeune fille de ma mère ou s'il y a tout autre démarche (et espoir!!) possible.

Je ne sais par où commencer et je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **magali29**, le **18/09/2008** à **12:20**

bonjour, as tu essayé d'adresser une lettre au JAF ?

Par **margange**, le **18/09/2008** à **12:45**

Merci pour ta réponse!

Non je n'ai écrit à personne car je ne sais pas vers qui me tourner. J'ai appeler la mairie de mon lieu de naissance ils m'ont dit que je ne pouvais rien faire, j'ai appelé le tribunal de grande instance et ils m'ont dit que étant majeure je ne pouvais pas demander une renonciation de paternité et ils m'ont envoyé un papier qui m'informer dans quels cas je pouvais changer de nom (et mon cas n'en fait pas partie)

Penses-tu qu'un JAF puisse m'aider?

Merci pour tes précisions...

Par **magali29**, le **18/09/2008** à **13:05**

Tu peux aussi faire appel a un avocat, voit avec ta mairie pour les jours de permanence. Un avocat pourra t'aider ds tes demarches aupres du juge